

# INTITULE DISPOSITIF : Participer au dispositif « Ma classe au cinéma »

## COLLEGE AU CINEMA

### Domaines artistiques et culturels

Cinéma

### Partenaires et financeurs

- CNC
- Archipel des Lucioles
- DRAC Occitanie
- DSSEN 82
- Conseil Départemental de Tarn et Garonne
- EIDOS
- DAAC du rectorat de l'Académie de Toulouse

### Contact

- **DSDEN82 : Chakibe BOUCHEYOUNH :**  
[chakibe.boucheyoukh@ac-toulouse.fr](mailto:chakibe.boucheyoukh@ac-toulouse.fr)
- **EIDOS Cinéma : Alexy DUCATEL:**  
[eac.cinema82@gmail.com](mailto:eac.cinema82@gmail.com)
- **Conseil départemental 82 : Direction des Affaires culturelles**  
[service.culture@tarnetgaronne.fr](mailto:service.culture@tarnetgaronne.fr)

### Public cible

Elèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> des collèges publics du 82

### Effectif

Dispositif proposé à l'ensemble des collèges de Tarn et Garonne

### Lieux

- Dans l'établissement scolaire
- Centre culturel « La Muse » de Bressols
- Salles de cinéma partenaires du dispositif

### Période

**Octobre 2025 à juin 2026**

### Intervenants artistiques

Professionnels du cinéma, conseillers pédagogiques

### Pour en savoir plus...

**Pré-inscription obligatoire sur le site  
[eac82.com](https://eac82.com) avant le 11 juillet 2025**

<https://eac82.com/>

### Le projet

Participer au dispositif national « Collège Au Cinéma » afin de faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture et à l'écriture cinématographiques. Les enseignants et chefs d'établissements volontaires permettent aux élèves de découvrir tout au long de l'année scolaire des œuvres cinématographiques à l'occasion de séances organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma partenaires. Les œuvres projetées en salle de cinéma sont inscrites dans le catalogue de films sélectionnés en fonction de la tranche d'âge des élèves. Fort de l'accompagnement pédagogique conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les élèves acquièrent les bases d'une culture cinématographique. Les professeurs participants au dispositif ont accès à des formations dédiées (analyse filmique ou thématique, approches culturelles, ateliers pratiques, etc.), ainsi qu'à des ressources pédagogiques facilitant ainsi l'accès aux œuvres à leurs élèves, sur le site dédié de la coordination 82 [eac82.com](https://eac82.com)

Du Cycle 3 à la 3<sup>e</sup> : 3 films dans l'année = 1 film par trimestre

### La démarche

**Étape 1 :** Inscription sur le dispositif et participation de l'enseignant à la formation collège au cinéma en octobre.

**Étape 2 :** Chaque trimestre, préparation de la classe en amont du visionnage du film.

**Étape 3 :** A l'issue de chaque projection, les enseignants peuvent faire appel à un professionnel du cinéma pour une séance d'1 heure en classe intitulée « Retour vers le film ». Ce prolongement d'expérience est pris en charge par le Pass Culture. Contactez l'association EIDOS Cinéma pour connaître la liste des intervenants, les types d'interventions possibles sur chacun des films et programmer vos séances.

### Le contenu du projet

**Fréquenter (les rencontres) :**

Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres/ échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture/appréhender des œuvres et des productions artistiques/identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

**Pratiquer (les pratiques) :**

Utiliser des techniques d'expression artistique adaptée à une production/concevoir et réaliser la présentation d'une production : s'intégrer dans un processus collectif

**S'approprier (les connaissances) :**

Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique/ Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre/ comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel.

### Restitutions envisagées/possibles

Traces dans le cahier cinéma ou cahier de parcours culturel

## **Financement du dispositif :**

**Pour 5 classes dans chacun des 18 collèges publics (**90 classes sur le département**), le conseil départemental prend en charge :**

- / **Transports** : le Conseil départemental participe aux frais de déplacement pour les collèges vers leur cinéma de proximité selon le dispositif en vigueur, et sur présentation des factures de transports acquittées par les établissements.

- / **Entrées cinéma** : le Conseil départemental prend en charge les billets d'entrée cinéma (2,80 € par séance et par élève, gratuit pour les accompagnants) directement auprès de chaque exploitant cinéma, à hauteur de 5 classes dans chacun des 18 collèges publics, sur présentation de facture par le cinéma. Les établissements scolaires ne payent pas les entrées.

Une convention annuelle d'engagement est signée entre le Département, les établissements scolaires et les cinémas.

Contact Conseil départemental 82 :

Direction des Affaires culturelles : 05 63 91 77 20  
service.culture@tarnetgaronne.fr

**Attention : A partir de la 6<sup>ème</sup> classe du collège  
inscrite au dispositif :**

- > Financement des entrées cinéma par le Pass culture
- > Frais de transport à la charge du collège

